



CO'giter

Eau : préserver notre bien commun

La gestion publique de l'eau est fondée sur un principe fort : elle est un bien commun qui doit relever d'une gestion écologique, démocratique, économe, solidaire et transparente. Seul un organisme public peut réaliser cette gestion durablement, sans avoir à assurer une logique de résultat à court terme. Du passage en régie de la distribution de l'eau en 2016 à celui de l'assainissement le 1^{er} janvier 2023, le cycle de l'eau est aujourd'hui entièrement maîtrisé par la Métropole via la Régie des eaux, ce qui permettra des investissements importants. Afin de mieux préserver la ressource, une nouvelle tarification écologique et solidaire a été mise en place pour plus de sobriété et de justice sociale. Engagement de campagne, elle participe au bouclier social mis en place par la Métropole. En parallèle, des expérimentations sont en cours pour réutiliser les eaux traitées en sortie de station d'épuration. De nombreux investissements sont également menés pour rénover le réseau et ainsi réduire les fuites.

80%

DES HABITANTS

DE LA MÉTROPOLE, SOIT 133 380 FOYERS, SONT FOURNIS EN EAU POTABLE PAR LA RÉGIE DES EAUX DANS 14 COMMUNES.



Une régie qui favorise les investissements

L'eau est un bien commun qui ne peut pas être privatisé. C'est la conviction de la Métropole. Avec la mise en régie de l'assainissement et la mise en place d'une tarification éco-solidaire, la Métropole réalise une promesse de campagne de Michaël Delafosse.

Le choix d'une Régie des eaux

Le passage en régie⁽¹⁾ de l'eau en 2016, pour 13 communes de la Métropole (80 % des habitants du territoire), a permis de faire baisser le prix de l'eau de 10 %, mais aussi de lancer des investissements. 100 millions d'euros ont été investis par la Régie depuis 2016. Avec notamment d'importants travaux sur les réseaux pour réduire les fuites, le rendement est passé de 80 % à 84,7 % avec pour objectif 87 % en 2026. Car la Régie des eaux consacre l'essentiel de ses excédents à l'investissement, ce qui n'est pas le cas du privé. Les travaux de construction de la ligne 5 de tramway permettent de rénover et sécuriser les réseaux : un chantier colossal qui n'avait pas été mené depuis 1937. La Métropole consacre aussi 24 millions d'euros pour la sécurisation de la ressource, avec la construction d'une seconde unité de potabilité, l'usine de Valèdeau, qui traitera début 2024 l'eau du Bas-Rhône. Et 165 millions sont

mobilisés pour moderniser Maera, principale station de traitement des eaux usées (voir p. 14) et la rendre plus performante et vertueuse.

L'assainissement entre dans la Régie

Afin d'avoir une gestion rationnelle et économique des fonds publics, il fallait étendre les prérogatives de la Régie des eaux à l'assainissement des 31 communes. Ce qui a été fait le 29 mars 2021, par le vote des communes de la métropole. Ce passage en régie est effectif depuis le 1^{er} janvier 2023. « Grâce au contrôle de l'assainissement, la Régie a une maîtrise complète du service public et une vision unifiée de l'ensemble du petit cycle de l'eau, explique René Revol, vice-président délégué à la Gestion raisonnée, écologique et solidaire de l'eau et de l'assainissement. La totalité des excédents comptables de la Régie sont systématiquement réinvestis dans le domaine de l'eau. Ce qui offre des perspectives d'amélioration du service rendu et d'investissements extraordinaires avec les dernières technologies. Pour les missions quotidiennes, la Régie continue à s'appuyer sur les compétences des opérateurs privés historiques. »

Préserver la ressource avec une tarification éco-solidaire

Après un an et demi de sécheresse, la métropole est entrée dans une ère de stress hydrique et de très forte tension sur la ressource en eau. Malgré cela, l'accès à tous à cet élément indispensable à la vie doit être garanti. C'est pourquoi la Métropole travaille sur trois axes : la sobriété, les économies de la ressource et la réduction du gaspillage de l'eau. Cela passe par une nouvelle tarification

40 M€

ONT ÉTÉ INVESTIS pour rénover les réseaux d'eau dans le cadre du chantier de la ligne 5 de tramway et ainsi réduire les fuites.



René Revol, vice-président délégué à la Gestion raisonnée, écologique et solidaire de l'eau et de l'assainissement, maire de Grabels

« La gestion publique de l'eau en tant que bien commun doit relever d'une gestion écologique, démocratique, économe, solidaire et transparente. »

écologique et solidaire (voir page suivante), qui est une des mesures du bouclier social portées par Michaël Delafosse, à l'instar de la gratuité des transports en commun. Avec un tarif raisonné pour les personnes à faible consommation, mais aussi écologique qui sanctionne le gaspillage. Comme le rappelle René Revol, « il ne faut pas prendre à la nature plus que ce qu'elle peut produire. »

(1) Mode d'organisation qui permet aux collectivités de prendre directement en charge la gestion d'une activité ou d'un service plutôt que de déléguer à une entreprise privée.



L'usine de potabilité de Valèdeau en cours de construction.

Une tarification éco-solidaire

TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE applicable aux compteurs individuels + 18 euros/an d'abonnement

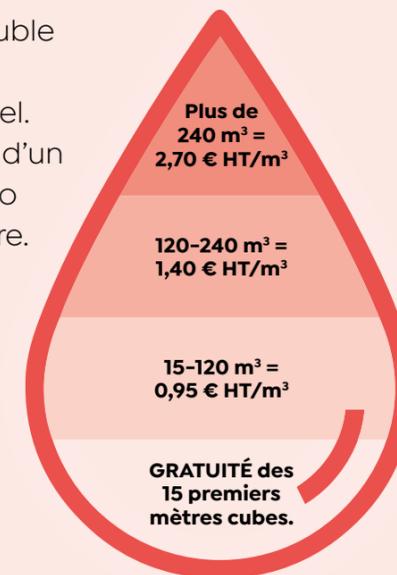
La nouvelle tarification progressive de l'eau potable a un double objectif écologique et solidaire. Elle s'appliquera aux 33 % d'abonnés de la Régie des eaux ayant un compteur individuel. 70 % d'entre eux verront leur facture baisser. Ceux disposant d'un compteur collectif⁽¹⁾ payeront le m³ d'eau⁽²⁾ à tarif fixe (1,16 euro HT). Les familles modestes bénéficieront d'une aide financière.

Trois personnes⁽³⁾

Un foyer de trois personnes vit dans un appartement neuf avec douche. Il consomme 100 m³/par an, payait 335 euros en 2022. Avec la nouvelle tarification, il paiera 15 euros de moins, soit 320 euros. Par contre, une famille de même composition qui habite une villa avec des salles de bains, des pelouses, un jardin potager et une piscine utilise 400 m³/par an. Sa facture 2022 est d'un montant de 1 319 euros. Elle s'élèvera désormais à 1 619 euros. En 2023, la facturation prenant encore en compte une partie de la consommation de 2022, la nouvelle tarification s'appliquera pleinement en 2024.

Une personne⁽⁴⁾

Une personne modeste seule en immeuble récent a une consommation de 45 m³/par an. Elle payait l'an dernier 161 euros. Avec la nouvelle tarification, sa facture passera à 146 euros, une baisse de plus de 10 %. En complément, comme toutes les personnes à faible revenu, elle pourra bénéficier de l'aide eau solidaire qui lui sera versée directement par la Régie des eaux.



Deux personnes⁽⁵⁾

Un couple habite dans un lotissement. Sensibles aux problèmes climatiques, ils ont fait le choix de ne pas avoir de piscine et utilisent 75 m³/par an. Auparavant, ils réglait une facture de 256 euros. Ils ne paieront plus que 241 euros.

L'aide eau solidaire

C'est une aide directe à destination des foyers les plus modestes. Elle sera calculée en fonction du quotient familial de la CAF et sera versée à l'automne par la Régie des eaux. Son montant est de 21 euros en moyenne et peut atteindre 200 euros. L'aide eau solidaire sera versée aux abonnés ayant un compteur individuel ou collectif.

Quid de la facture ?

Dans les prochaines semaines, les particuliers pourront estimer leur facture via le site de la Régie des eaux. La nouvelle tarification sera mise en place progressivement en 2023 pour être appliquée pleinement dès 2024. La facture d'eau comprend la fourniture de l'eau potable, l'assainissement, ainsi que les taxes dues aux agences de l'eau. regiedeseaux.montpellier3m.fr

(1) Les copropriétés qui souhaitent installer des compteurs individuels peuvent être techniquement accompagnées par la Régie des eaux.

(2) 1 m³ = 1 000 litres

(3 - 4 - 5) Abonnés de la Régie des eaux possédant un compteur individuel.

Le petit cycle de l'eau

Du captage de l'eau en passant par son traitement et sa distribution à l'état potable au robinet, jusqu'à son assainissement, l'eau suit un parcours méconnu car majoritairement souterrain. Découverte du petit cycle de l'eau : de la source à la mer, entièrement contrôlé par la Régie des eaux de la Métropole depuis le 1^{er} janvier.

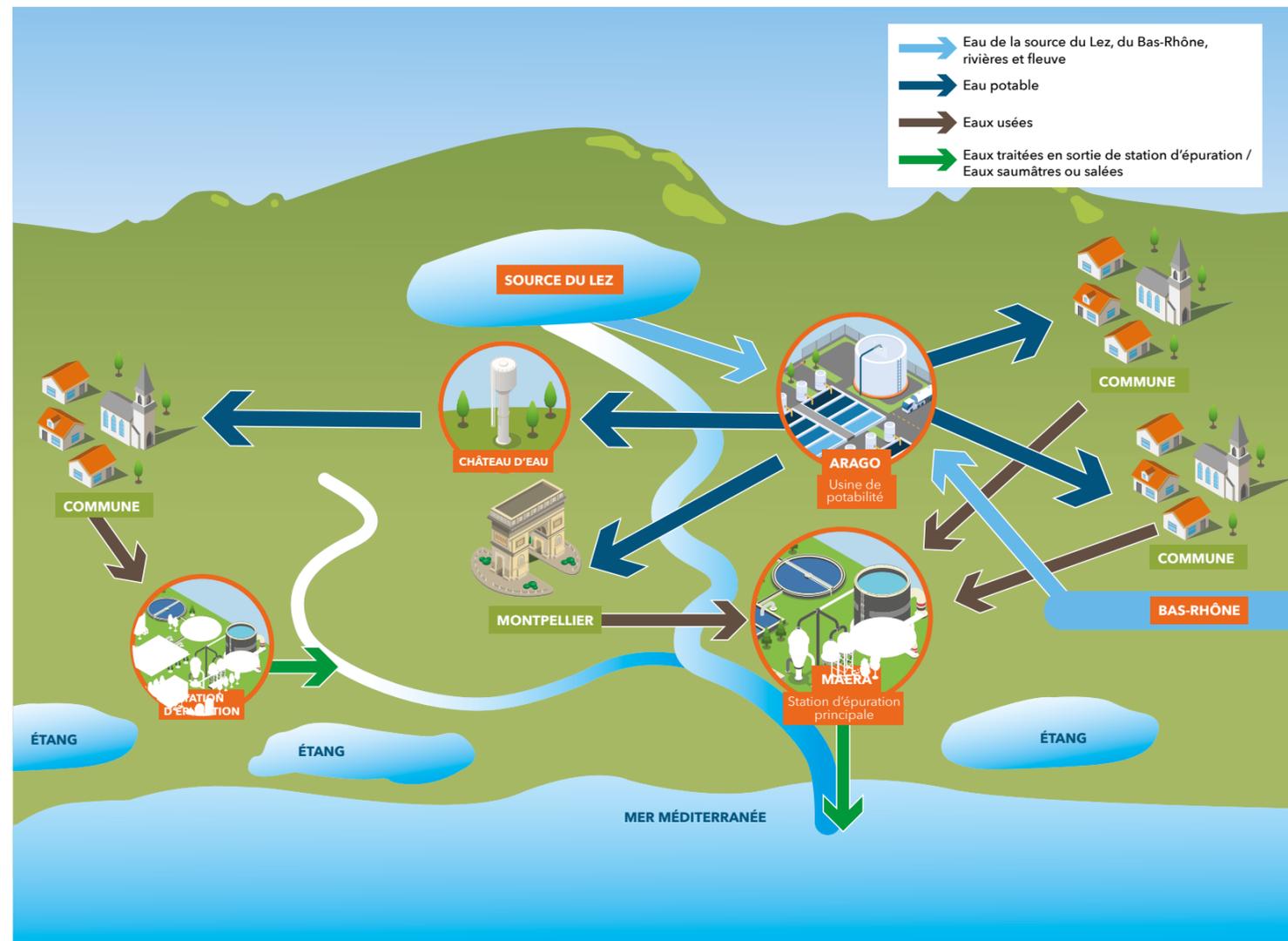
UNE EAU PRÉLEVÉE À LA SOURCE

L'eau captée provient à 90,2 % d'eau souterraine principalement issue de l'usine de captage du Lez à la source du fleuve. 1 500 litres d'eau de source de grande qualité y sont pompés chaque seconde. Le reste de la ressource est fourni par le Bas-Rhône, ainsi que cinq autres lieux de captages : Grabels (2 captages), Saint-Brès (2 captages) et Villeneuve-lès-Maguelone. Cette eau brute qui possède tous ses minéraux, ions, particules, bactéries ou parasites doit alors être traitée pour être potable.

90 %
DE L'EAU POTABLE
PROVIENT DE
RESSOURCES
SOUTERRAINES

UN RÉSEAU D'ADDITION INVISIBLE

Les canalisations qui servent à alimenter les communes de la Régie en eau potable ont une longueur égale à la distance qui sépare Copenhague de Montpellier. La potabilité : depuis la source, l'eau est acheminée via des canalisations enterrées vers une station de potabilité appelée unité de production d'eau potable (UPEP). L'usine François Arago sera complétée par celle de Valèdeau dès 2024. Le processus de traitement consiste à piéger les matières en suspension, éliminer les micropolluants et pesticides, filtrer l'eau ainsi que les micro-organismes pathogènes et désinfecter l'eau avant de l'envoyer dans le réseau d'eau potable. Le stockage : l'eau potable est ensuite envoyée vers les 14 communes desservies par la Régie des eaux dans 46 ouvrages de stockage – réservoirs, baches ou châteaux d'eau – totalisant une capacité de 113 500 m³.



UNE EAU POTABLE DE GRANDE QUALITÉ

L'eau du robinet distribuée par la Régie des eaux est d'excellente qualité. C'est un des produits alimentaires les plus contrôlés, qui répond à plus de 70 critères de qualité sanitaires ou environnementaux. Des contrôles sont effectués quotidiennement par la Régie des eaux, ainsi que par les autorités sanitaires, par l'Agence régionale de santé (ARS). L'eau de la source du Lez est moyennement minéralisée et équilibrée. Elle est riche en calcium et en magnésium et répond aux besoins en minéraux de l'organisme.

LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Une fois le robinet fermé ou la chasse tirée, que deviennent les 35 millions de m³ d'eau potable mis en distribution sur le territoire de la métropole ? Devenus eaux usées, ils suivent le réseau souterrain des égouts qui les dirige vers l'une des 13 stations de traitement des eaux usées (lire page suivante). Une fois dépollués, ils sont restitués au milieu naturel. Depuis le 1^{er} janvier, 100 % des eaux usées issues des 31 communes de la métropole sont traitées par la Régie des eaux.



14

C'EST LE NOMBRE DE COMMUNES DESSERVIES EN EAU POTABLE PAR LA RÉGIE DES EAUX :

Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Murviel-lès-Montpellier, Pérols, Prades-le-Lez, Saint-Brès, Sussargues, Vendargues et Villeneuve-lès-Maguelone.

LE CHOIX D'UNE GESTION PUBLIQUE

Murviel-lès-Montpellier a fait le choix d'entrer dans la Régie de l'eau le 1^{er} janvier pour la distribution d'eau potable. « C'est une date historique pour la commune, a expliqué Isabelle Touzard, maire de Murviel-lès-Montpellier. Je m'étais engagée et je suis très satisfaite des conditions dans lesquelles cela s'est fait. » La gestion publique fait des émules, avec Clapiers qui souhaite aussi rejoindre la Régie des eaux.

31

C'EST LE NOMBRE DE COMMUNES DE LA MÉTROPOLE QUI BÉNÉFICIE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES VIA LA RÉGIE DES EAUX.



1 336 km
DE RÉSEAUX
D'EAU POTABLE



800 000 m³
D'EAU ÉCONOMISÉS ENTRE
2020 ET 2021 GRÂCE AUX
INVESTISSEMENTS ET
AUX TRAVAUX DE LUTTE
CONTRE LES FUITES

Nettoyer les eaux usées

Savonneuses, grasses ou pathogènes, les eaux usées des éviers, lavabos, douches et toilettes représentent 35 millions de m³/an sur l'ensemble de la métropole et ses 480 000 habitants. Destinées à être rejetées dans les rivières et la mer une fois épurées, ces eaux jouent un rôle majeur dans la préservation de l'environnement.



La station d'épuration du Lassédéron, à Saint-Georges d'Orques.

L'assainissement consiste à rendre propres ces eaux « sales ». Sur le territoire, 13 stations d'épuration s'y emploient. Piloté par la Métropole, ce service public, désormais en régie publique (voir page 12) recouvre un vaste réseau de branchements et de tuyaux, collectant les eaux usées. Un programme de rénovation de ces stations est en cours depuis une dizaine d'années pour pallier la vétusté de certaines, les adapter à la croissance démographique et réduire drastiquement la pollution.

Des innovations

Les procédés varient selon les sites. Des innovations techniques permettent un traitement plus écologique. À Saint-Georges d'Orques, par exemple, dans la station du Lassédéron, les boues issues des eaux usées sont épaissies et déshydratées pour être traitées en centre de compostage et épandues sur les terrains agricoles. À Murviel-lès-Montpellier, la station des Pradaïes utilise des roseaux dans son processus d'épuration. Une attention particulière

est portée sur l'azote et le phosphore. Elle abrite aussi une plateforme expérimentale, menée depuis plus de quatre ans par l'Inrae, en partenariat avec l'université de Montpellier et un consortium national de laboratoires. Ensemble, ils travaillent sur la possibilité de réutiliser cette « nouvelle eau propre » pour irriguer près d'un hectare de vignes. « *Il nous faut maîtriser les risques sanitaires, comme la survie des pathogènes dans les systèmes d'irrigation et environnementaux* », indique le chercheur Nassim Ait-Mouheeb, coordonnateur du projet.

11 km

C'EST LA DISTANCE DEPUIS LA CÔTE OÙ SONT REJETÉES LES EAUX TRAITÉES PAR LA STATION MAERA

MAERA

Vers l'excellence climatique

C'est une mutation décisive qui est en cours dans la station d'épuration Maera, à Lattes. Au terme des travaux de rénovation (165 millions d'euros) qui doivent se terminer en 2031, celle-ci produira sa propre énergie. Cette station à énergie positive couvrira la totalité de sa consommation de chaleur et d'électricité. En outre, les surplus d'énergie produits alimenteront 9 000 foyers en gaz et plus de 7 500 habitants en chaleur. Plus de la moitié de ses émissions de CO₂ seront réduites ainsi que le volume des eaux rejetées en mer (28 millions de m³/an actuellement).

La nouvelle eau

La grande nouveauté est le réaménagement de 300 m² pour installer des systèmes de réutilisation des eaux usées traitées à grande échelle. Cela permettra de réutiliser 300 m³/h d'eaux usées traitées. Elles couvriront les usages industriels internes de la station. Un centre de pilotage performant permettra de gérer les ouvrages au quotidien et en temps réel, d'anticiper les fortes précipitations pour minimiser les déversements.



© Veolia

Protéger la ressource

La préservation de la ressource en eau est l'un des enjeux majeurs de notre métropole. Surveiller l'état des nappes phréatiques, protéger les captages, développer l'agroécologie, préserver les sols et la biodiversité : telles sont les multiples actions engagées pour garantir le bon approvisionnement du territoire.



Aire de lavage de Saint-Georges d'Orques

© ENTECH

Pesticides : récupérer et filtrer les eaux polluées

Pour accompagner les agriculteurs à prévenir les risques de pollution accidentelle, la Métropole va construire trois aires collectives de lavage des pulvérisateurs à Pignan, Cournonterral et Montaud. Ces équipements permettront à la fois la récupération et le traitement des eaux de rinçage chargées en pesticides et le remplissage sécurisé des cuves des appareils de traitements, évitant ainsi tout risque de fuite vers le milieu. Ces plateformes, mises en service au printemps prochain, font suite aux initiatives de Saint-Georges d'Orques et Saint-Geniès-des-Mourgues qui disposent déjà d'une aire de lavage de ce type.

Retenir l'eau

Pour contrer le stress hydrique et l'érosion, les agriculteurs sont aidés à planter des haies entre les vignes, qui constituent une excellente barrière naturelle contre le ruissellement et favorisent la biodiversité. Un projet expérimental en cours donnera la possibilité aux exploitants de produire du compost à la ferme à partir de 2 700 tonnes de déchets verts. L'apport de carbone aux sols permettra ainsi une meilleure résistance aux sécheresses.

Adapter les cultures

Le projet FIBANI va aider les agriculteurs à diversifier les cultures et à favoriser celles ayant un faible impact environnemental, moins gourmandes en eau et ne nécessitant pas de pesticides chimiques (lentilles, pois chiches, céréales dites rustiques comme le petit épeautre).

17

COMMUNES

de la métropole ont reçu le label « **commune économe en eau** » de l'ALEC, récompensant la gestion raisonnée de cette ressource. alec-montpellier.com

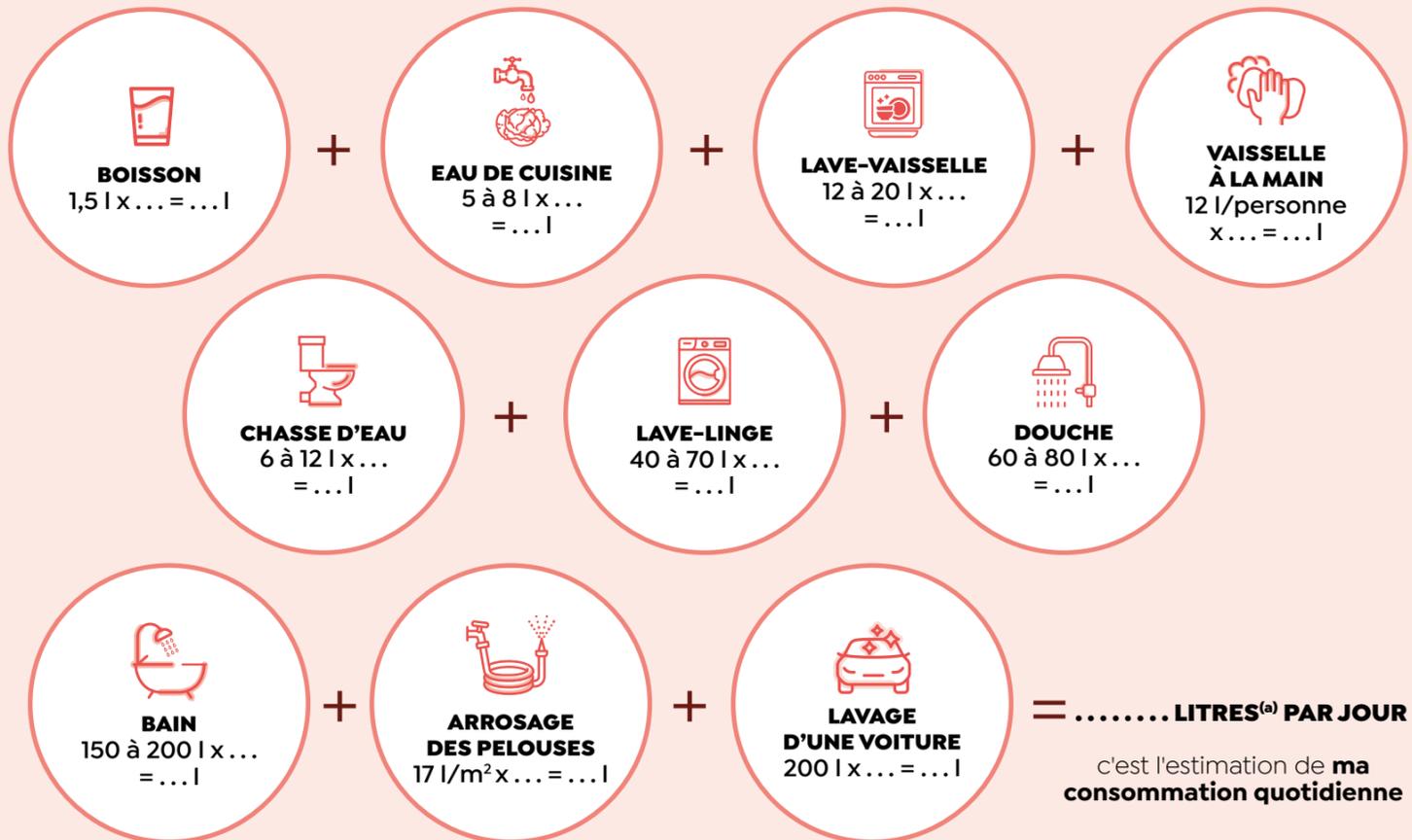
ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS

Les pollutions agricoles affectent les ressources en eau du territoire métropolitain. Pour aider les agriculteurs à s'engager dans une démarche vertueuse, la Métropole propose un accompagnement collectif et individuel, comprenant des formations techniques mais aussi une aide pour constituer des dossiers de demandes de financements européens et nationaux.

Contacts : m.comat@montpellier3m.fr
a.tacquard@montpellier3m.fr

Je calcule ma consommation

La moyenne mondiale de consommation d'eau par habitant est de 137 l/jour. Mais de grandes disparités existent entre un Américain du nord (600 l/j), un Européen (250 à 300 l/j) ou un Africain subsaharien (10 à 20 l/j). Si un Français consomme 149 l/j⁽¹⁾, un habitant de la métropole dépense 183 l/j contre 108 l/j pour un Barcelonais⁽²⁾. Voici quelques données pour calculer sa propre consommation journalière⁽³⁾.



⁽¹⁾ Données 2020 – Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement

⁽²⁾ togetherforwater.com

⁽³⁾ Régie des eaux Montpellier Méditerranée Métropole

Un simulateur de consommation est aussi disponible sur la page d'accueil du site de la Régie des eaux regiedeseaux.montpellier3m.fr

Calcul de ma consommation annuelle en litres et en m³ :

(a) x 365 jours : litres par an^(b)
 soit (b) : 1 000 = m³ par an

8 idées «zér'eau» gaspi



Parce que c'est bon pour le porte-monnaie et la planète, veillons à réduire nos consommations quotidiennes.

- INSTALLER DES MOUSSEURS**
 sur les robinets et le pommeau de douche réduit de 30 % à 50 % le débit, sans perte de confort, ni de pression.
- PRIVILÉGIER LES DOUCHES**
 aux bains. Une douche rapide consomme de 35 à 60 litres d'eau versus un bain qui équivaut à minima à 150 litres.
- REEMPLACER LA CHASSE DES WC**
 par une chasse à deux boutons. Un poussoir équivalent à 3 litres pour les petits besoins et un autre de 6 litres pour les autres besoins.
- REEMPLIR AU MAXIMUM LE LAVE-LINGE**
 et le lave-vaisselle avant de lancer un cycle pour ne pas les multiplier. Privilégier les programmes « éco » et éviter le « prélavage » inutile.
- RÉPARER LES FUITES**
 Un robinet qui fuit goutte à goutte, ce sont 4 litres par heure gaspillés, une chasse d'eau, 25 litres par heure.
- NE PAS VIDER SA PISCINE**
 tous les ans. La couvrir pour éviter l'évaporation. Voir avec un pisciniste les solutions anti-gaspillage.
- RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE**
 et l'eau de rinçage des légumes pour arroser le jardin ou les plantes du balcon.
- PAILLER LE SOL**
 autour des plantes avec de la paille pour éviter l'évaporation. Installer un arrosage goutte à goutte ou arroser tôt le matin ou tard le soir pour plus d'efficacité.

Rappel

Il est important de ne pas jeter dans le réseau (WC, évier, lavabo...) les produits toxiques ménagers ou les huiles non végétales (déchèterie) et les lingettes (poubelle grise) afin de ne pas polluer.